

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal de la commune de LE JUCH, réuni le 16 septembre 2015, salle du conseil, à 18 heures sous la présidence de M. Patrick TANGUY, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents

Absents : M. Yves TYMEN pour les points n°2 à 6
M. Julien BROUQUEL pour les points n° 2 à 4
M. Sébastien CROCQ pour le point n° 2

Mme Isabelle KERVAREC est nommée secrétaire de séance.

1 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 juin 2015

Après lecture, le compte rendu de la séance du 23 juin 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – RAPPORT ANNUEL 2014 SYNDICAT DES EAUX DE PEN AR GOAYEN

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales, le rapport 2014 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable assuré par le Syndicat des Eaux de Pen Ar Goayen doit être présenté au Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, déclare avoir pris connaissance du rapport présenté par le syndicat des eaux de Pen Ar Goayen et ne pas avoir d'observations à formuler.

3 - RAPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

L'une des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 vise à renforcer l'information des habitants sur l'établissement public de coopération intercommunale. Ainsi un rapport est adressé au maire de chaque commune membre qui fait l'objet d'une communication au conseil municipal. Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2004-404 du 11 mai 2004, ce présent rapport a pour objectif de présenter aux maires et aux conseillers municipaux le bilan 2012 du service public d'élimination des déchets de Douarnenez Communauté.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare avoir pris connaissance du rapport

4 – RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, déclare avoir pris connaissance du rapport 2014 présenté par le Service Public d'Assainissement Non Collectif de Douarnenez Communauté

5 - CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SALLE SOCIOCULTURELLE

M. Christian LIOTO, de la société « Christian LIOTO, bureau d'études AMO et conduite d'opération » conformément à la procédure adaptée, article 28 du code des marchés Publics, a présenté une offre pour un montant de 6 400,00 € pour une mission comprenant une assistance à Maîtrise d'ouvrage.

La commission, chargée de ce dossier, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec M. Christian LIOTO pour un montant de 6 400,00 €.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION SALLE SOCIOCULTURELLE

Dans la perspective des travaux d'investissement sur la salle socioculturelle, la commune doit solliciter les différents partenaires pour nous permettre d'accompagner ce projet d'investissement estimé à 263 490,00 € hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à solliciter les subventions suivantes :

- La Région Bretagne au titre du contrat de partenariat
- Le conseil départemental du Finistère au titre du contrat de territoire
- Mme Annick LE LOCH, députée de la 7^{ème} circonscription du Finistère au titre de sa réserve parlementaire.

7- MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES

Par délibération en date du 25 juin 2015, Dz communauté a pris la compétence équipements sportifs pour la construction et l'aménagement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (équipement aquatique et salle de sports). Les équipements sont situés sur les terrains cadastrés AO195, 196 et 197 sur la commune de Douarnenez dont la liste suit :

- Equipement aquatique
- Salle de sports

A compter de la notification de la délibération, la commune dispose de 3 mois pour se prononcer et émettre un avis sur cette délibération. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable pour la modification des statuts communautaires.

8- DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2015.

CREDITS A OUVRIR Section fonctionnement sens dépenses					
CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
67	673			<i>Titres annulés</i>	50,00€
				TOTAL	50,00€

CREDITS A REDUIRE Section fonctionnement sens dépenses					
CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	61522			<i>Entretien de bâtiments</i>	-50,00€
				TOTAL	-50,00€

9 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Marc RAHER, Adjoint aux finances, présente les propositions retenues par la commission des finances réunie le 09 septembre 2015 en ce qui concerne l'attribution des subventions communales pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre, adopte les propositions de la commission des finances détaillées ci-dessous :

LISTE ASSOCIATIONS	PROPOSITION COMMISSION DES FINANCES 2015	VOTE CONSEIL MUNICIPAL 2015
SANTE		
Amicale des Donneurs de Sang de Douarnenez et ses environs	50,00 €	50,00 €
HUMANITAIRE		
Banque Alimentaire	100,00 €	100,00 €
Restaurant du Cœur	100,00 €	100,00 €
DIVERS		
DASTUM	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL HORS ASSOCIATIONS LOCALES	1 250,00€	1 250,00 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
APEL Ecole Notre Dame de Toutes Grâces	700,00 €	700,00 €
Association Histoire et patrimoine	200,00 €	200,00 €
Association Graine d'Hellebore	200,00 €	200,00 €
Comité de Jumelage	200,00 €	200,00 €
Ecole Notre Dame de Toutes Grâces Noël	400,00 €	400,00 €
OGEC Subvention à caractère sociale déficit cantine école	1 450,00 €	1 450,00 €
Club des retraités	200,00 €	200,00 €
Sté chasse La Juchoise	200,00 €	200,00 €
Comité d'animation	200,00 €	200,00 €
ASDJ	800,00€	1 000,00€
TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES	4 750,00 €	4 750,00 €
Subventions demandées globales	6 000,00 €	€
<i>TOTAL SUBVENTIONS VERSEES</i>		6 000,00 €
CREDIT PREVU AU BUDGET PRIMITIF HORS CCAS	6 000,00 €	6 000,00 €
CREDIT PREVU CCAS	2 500,00 €	2 500,00 €

10- CONVENTION TRIPARTITE ET ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE DE BRETAGNE

Dans le cadre de la campagne de souscription qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité, il est proposé au conseil la signature d'une convention tripartite entre :

La fondation du Patrimoine, l'Association Histoire et Patrimoine et la commune de Le JUCH pour les travaux de rénovation de l'église Notre Dame du Juch et l'adhésion à la fondation du patrimoine de Bretagne pour un montant de 50,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à la fondation du Patrimoine et autorise M. le Maire à signer la convention avec la fondation du Patrimoine de Bretagne et l'Association Histoire et Patrimoine pour la souscription pour les travaux sur l'Eglise Notre Dame du Juch

11- RAPPORT DES ADJOINTS

M. Yves TYMEN précise que les travaux sur la voirie communale continuent d'avancer notamment la pose du mobilier urbain rue Louis Tymen et qu'une réunion sur l'entretien des espaces verts s'est déroulé à Douarnenez Communauté avec les communes membres.

Mme Isabelle KERVAREC, Vice-Présidente du CCAS informe que le repas des anciens est fixé au 11 octobre 2015 au Restaurant Le Prieuré, à Locronan et la distribution des colis aura lieu le 09 janvier 2016.

12- QUESTIONS DIVERSES

Suite à la demande de M. Raymond HERMITE, M. Marc RAHER indique qu'une réunion est prévue le 17 septembre avec différents partenaires médicaux pour évoquer une maison médicale à Douarnenez.

Sur le dossier des migrants, M. le Maire précise que la commune n'a pas de logements à mettre à la disposition mais que la solidarité sur la commune, par le biais du CCAS, sera présente si des particuliers ouvrent des possibilités d'accueil à des réfugiés.

M .Laurent JONCOUR indique qu'une démarche est en cours pour avoir un marché une fois par mois en soirée.